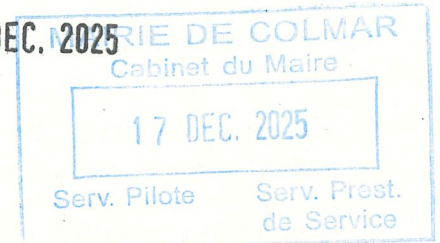
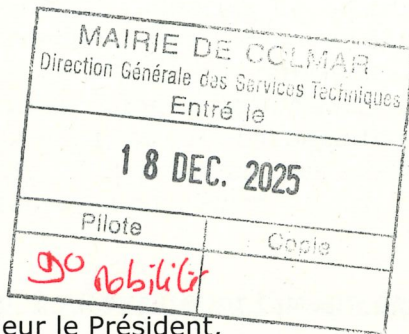


Colmar, le

15 DEC. 2025



LE PRESIDENT



Monsieur Éric STRAUMANN
Président de Colmar Agglomération
32 Cours SAINTE-ANNE
68000 COLMAR



Monsieur le Président,

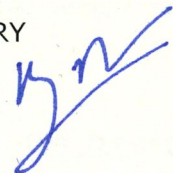
Par votre courrier du 29 juillet 2025, vous avez transmis à la Collectivité européenne d'Alsace le projet de Plan de Mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération, sollicitant notre avis en tant que gestionnaire du réseau routier départemental et acteur historique du développement du vélo en Alsace.

Je vous remercie pour l'association à cette démarche qui recueille un avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace, en cohérence avec les orientations stratégiques du projet de Plan de Mobilité.

Vous trouverez en annexe les observations techniques formulées par mes services, destinées à accompagner la mise en œuvre des actions prévues.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération.

Frédéric BIERRY



Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel d'Alsace
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel d'Alsace
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.



Observations techniques sur le Plan de Mobilité de Colmar Agglomération

Les orientations stratégiques du plan (réduction de la dépendance à l'automobile, promotion des mobilités actives et des transports collectifs, rééquilibrage des usages de l'espace public, diminution du trafic poids lourds et intégration des enjeux environnementaux) sont pleinement partagées. Les objectifs de répartition modale traduisent une volonté affirmée d'engager le territoire dans une transition vers une mobilité plus durable.

Afin de garantir la concrétisation des actions et aménagements envisagés, les services de la Collectivité européenne d'Alsace sont à associer dès l'amont de chaque projet impactant le réseau routier ou cyclable départemental. Ils pourront vous accompagner dans la définition des objectifs, l'identification des contraintes, des porteurs de projets et des dispositifs de financement mobilisables.

Levier 1 : Développer l'usage des modes actifs

La Collectivité européenne d'Alsace **salue la diversité et la cohérence des actions envisagées en faveur des mobilités actives**, ainsi que la volonté de **poursuivre les démarches déjà engagées**, telles que le « Défi J'y Vais ».

Il serait pertinent d'intégrer dans votre Plan de Mobilité (page 48) la référence au Plan Vélo de la Collectivité européenne d'Alsace, validé en juin 2023, qui définit un réseau cyclable d'intérêt départemental, son jalonnement et son entretien, ainsi que des actions de sensibilisation. Pour structurer votre démarche, nous vous recommandons l'élaboration d'un schéma directeur cyclable, accompagné d'une hiérarchisation des itinéraires, afin de guider les investissements pluriannuels et le jalonnement associé.

Concernant les études de jalonnement des pistes cyclables (pages 52 et 53), nous vous invitons à vous référer au Guide national du jalonnement des réseaux et itinéraires cyclables (Vélo & Territoires, 2022) ainsi qu'à la hiérarchisation des pôles cyclables départementaux, pour cadrer vos démarches de signalisation directionnelle.

Enfin, nous vous encourageons à prendre en compte les modèles de formats de données d'information géographique nationaux avec des remontées annuelles des données, pour consolider la base d'aménagements cyclables aux différents niveaux territoriaux.

Mes services sont ainsi disponibles pour vous accompagner dans vos projets de jalonnement, d'entretien ou de création d'aménagements cyclables.

En termes de développement de la communication sur les modes actifs (pages 63 et 64), il pourrait être pertinent de s'interroger sur l'installation de compteurs vélo permettant de suivre l'évolution des usages et d'alimenter la plateforme nationale de fréquentation.

De même, la plateforme de signalement SURICATE pourrait également être mobilisée pour assurer les remontées des usagers et le suivi qualitatif de l'entretien des aménagements. Cela permettrait d'impliquer des associations d'usagers, dans une logique de co-construction, dès les phases d'étude des projets, pour mieux intégrer leurs attentes.

Leviers 2 et 3 : Partage multimodal de la voirie et renforcement des transports collectifs

L'ambition d'un partage plus équilibré de la voirie est partagé. Toutefois, de nombreuses actions concernent le réseau routier départemental. Il s'agit notamment des références (pages 67 et 68) : D 514 - Avenue de la République, D 201 - Avenue d'Alsace, D 418 Pénétrante Horbourg Wihr - Grand Rue ou l'aménagement d'un P+R en rive de la RD415, où une concertation technique anticipée est indispensable pour garantir la faisabilité et la pertinence des aménagements.

Tout comme les franchissements de routes départementales évoqués (pages 69 et 70) avec en particulier les carrefours entre la D 11 - D 83 à l'ouest de Colmar, la D 418 - D 111 à Horbourg et la D 4 - D 4II rue du Ladhof.

Leviers 4 et 6 : Diminuer l'usage de la voiture et accompagner les nouveaux usages

La volonté d'harmoniser les aménagements de stationnement à l'échelle du territoire est pertinente, notamment via les documents d'urbanisme et les offres de parkings relais et de covoiturage. Étant donné leur proximité avec le réseau départemental, les services de la Collectivité européenne d'Alsace sont à associer dès les premières phases de ces projets, en particulier hors agglomération.

Il s'agit notamment des propositions de P+R en lien avec le réseau Trace (pages 85 et 86) et en particulier le projet aux abords de la D 415 à Andolsheim, à mettre en perspective avec les aménagements attendus du bus à haut niveau de service Colmar - Breisach.

Levier 5 : Management de la mobilité

La pertinence d'une approche intégrée de la gestion des mobilités est indéniable, notamment au regard des démarches de Plan de Mobilité d'Administration et de Plan de Mobilité d'Entreprise. La Collectivité européenne d'Alsace portant elle-même un plan de déplacement employeur, un travail de coordination entre nos deux collectivités pourra être entrepris.

En termes de suivi stratégique, la mise en place d'un observatoire de l'accidentologie piéton et vélo est un très bon indicateur. Nous vous encourageons à y intégrer l'ensemble des acteurs de la sécurité routière, à savoir mes équipes du service sécurité routière, la Préfecture et la Direction Départementale du Territoire du Haut-Rhin. Ceci permettra de coordonner les projets d'aménagement et d'animation sur Colmar Agglomération dans une logique de partager d'une vision commune.

Levier 7 : Logistique durable

La Collectivité européenne d'Alsace œuvre à rééquilibrer le trafic poids lourds sur le réseau autoroutier, notamment via le projet de taxe R-Pass. Le développement du fret ferroviaire et fluvial est également essentiel pour atteindre la neutralité carbone. La modernisation de la ligne COLMAR / NEUF-BRISACH, à laquelle la Collectivité européenne d'Alsace contribue à hauteur de 12 %, illustre cet engagement.

Nous vous invitons à poursuivre les réflexions sur la logistique urbaine et la chaîne globale de transport de marchandises.